



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Sous-ministre de la Justice et sous-procureur général

Palais législatif, bureau 110, Winnipeg (Manitoba), Canada R3C 0V8

Monsieur Andrew Swan
Ministre de la Justice
et procureur général
Palais législatif, bureau 104
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel* du ministère de la Justice du Manitoba et du Fonds des initiatives concernant l'administration de la justice pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

La vision du ministère de la Justice (« le Ministère ») est une société juste, en paix et en sécurité, qui est soutenue par un système de justice équitable, efficace, bien compris et de confiance. En 2009-2010, nous avons franchi des étapes importantes dans la concrétisation de notre vision en effectuant des investissements importants pour renforcer les principales priorités du Ministère, en particulier la sécurité des collectivités, la responsabilisation des délinquants et la préservation de l'intégrité du système de justice.

Le Ministère a offert un leadership national dans le recours à des mesures de droit civil pour accroître la sécurité publique et dans le traitement des menaces posées par les crimes graves et le crime organisé. Voici quelques-unes de nos réalisations importantes:

- La nouvelle Section de confiscation des produits de la criminalité du Ministère est entrée en service en juin 2009 pour saisir les profits des activités criminelles. En vertu de l'autorité des récentes modifications apportées à la *Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement*, le Ministère est désormais en mesure d'intenter des poursuites civiles pour demander la confiscation des maisons, des montants en espèces et d'autres biens utilisés comme instruments et produits d'actes criminels dans la province. Au cours de sa première année partielle d'activité en 2009-2010, la Section a saisi des éléments d'actifs d'une valeur totale de 326 000 \$. Plusieurs actions importantes sont en cours et je prévois que les résultats de la Section continueront de s'accroître.
- La Section des enquêtes de la sécurité publique a atteint un jalon important en ayant fermé plus de 400 propriétés problématiques, y compris des lieux où l'on vend ou consomme des drogues, où des substances à inhaler sont offertes et où l'on pratique la prostitution, depuis sa création en 2002. Cette dernière joue un rôle important dans l'habilitation des collectivités à confronter les effets négatifs des activités criminelles en leur sein.
- Le gouvernement fédéral a mis en œuvre les propositions du Manitoba visant à renforcer le *Code criminel* en déposant de nouvelles lois qui font des homicides de gang de rue des meurtres au premier degré et établissent une nouvelle infraction pour traiter les fusillades au volant d'une voiture et en adoptant d'autres réformes pour réagir à la menace publique posée par les organisations criminelles. De plus, au cours de l'exercice, des mesures législatives provinciales contre les gangs ont été présentées à l'Assemblée législative en vue de restreindre l'utilisation de gilets de protection balistique, de prévenir l'adoption de véhicules blindés et de cibler les entreprises utilisées comme des couvertures pour le crime organisé.
- Le Ministère a démontré son engagement continu et son leadership en matière de pratiques exemplaires en accueillant une conférence interprovinciale sur le crime organisé qui a réuni des procureurs de la Couronne et des policiers du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique pendant trois jours en mai 2009. Le Ministère a également effectué des investissements stratégiques dans la mise en œuvre d'un projet pilote de sensibilisation aux gangs pour les parents et d'un projet de partenariat du Service de police de Winnipeg et de la Division des services correctionnels qui vise à faire respecter de manière sévère les conditions de cautionnement et de probation imposées par les tribunaux aux délinquants adultes à risque élevé.

Dans le secteur prioritaire de la sécurité des collectivités, un autre objectif clé est l'amélioration des mesures de soutien à l'intention des enfants victimes et des victimes de crime violent. Pour continuer d'améliorer la situation dans ce secteur, le Ministère a entrepris une cinquième étape d'expansion de la *Déclaration des droits des victimes* le 24 février 2010. En conséquence, les victimes d'un nouveau groupe d'infractions particulières en vertu du *Code criminel* sont désormais admissibles à demander une variété de droits garantis et applicables lorsqu'elles ont affaire à la police, aux procureurs, aux fonctionnaires de la cour et aux agents de correction. Le champ d'application de la loi englobe désormais les victimes de contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, les invitations à des touchers sexuels, les voies de fait sur un policier, la conduite d'un véhicule avec un taux d'alcoolémie de plus de 0,08 qui a causé la mort et l'omission ou le refus de produire un échantillon d'haleine dans le cas d'un accident qui cause la mort. De plus, les fonctionnaires du Ministère ont participé de manière intime à l'établissement d'un groupe de travail intégré chargé d'examiner les cas de disparition et de meurtre de femmes autochtones. Cinq nouveaux sites communautaires du programme Lighthouse pour les jeunes ont également ouvert leurs portes en 2009-2010.

L'adoption de mesures additionnelles pour préserver l'intégrité du système de justice a continué d'être une priorité importante pour le Ministère en 2009-2010. La nouvelle *Loi sur les services de police* a reçu la sanction royale le 8 octobre 2009. Cette nouvelle loi prévoit l'établissement d'une commission de police civile pour superviser les règles et les normes du maintien de l'ordre, le développement d'une section indépendante d'enquêteurs expérimentés dirigée par un civil pour enquêter sur les allégations d'incidents graves qui mettent en cause des policiers et la création de commissions de police pour superviser les services de police locaux. Pour tenir compte des recommandations issues de l'enquête Taman, des modifications à la *Déclaration des droits des victimes* sont entrées en vigueur le 11 juin 2009 en vue de rehausser les services offerts aux victimes d'actes criminels.

Dans le secteur de la responsabilisation des délinquants, le Ministère a fait des progrès importants dans l'augmentation du nombre de lits dans les établissements correctionnels provinciaux afin de gérer des populations carcérales croissantes. Le projet de construction pour ajouter 160 lits au Centre correctionnel de Milner Ridge a été parachevé au cours du printemps 2009. Au cours de l'été 2009, on a entrepris la construction d'un nouveau centre correctionnel pour femmes de 100 lits près de Headingley, ainsi que l'agrandissement de l'Agassiz Youth Centre pour accueillir 48 nouveaux contrevenants à Portage la Prairie. De plus, au cours de l'hiver 2009, on a commencé l'agrandissement du Centre correctionnel de Brandon pour accueillir 80 nouveaux détenus.

Finalement, je suis fier du fait que la stratégie de suppression des vols de véhicules à Winnipeg a été sélectionnée comme finaliste à l'obtention d'un prix international prestigieux en matière de maintien de l'ordre. En collaborant avec la police et d'autres intervenants, on a réduit de 75 % les vols de véhicules à Winnipeg depuis 2005.

En conclusion, j'aimerais exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres du personnel du Ministère. Ces derniers travaillent souvent dans des conditions difficiles et exigeantes et je suis continuellement impressionné par le service exemplaire que ceux-ci offrent.

En espérant que ce rapport obtiendra votre approbation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

original signé par

Jeffrey Schnoor, c.r.
Sous-ministre de la Justice et
sous-procureur général

